

Le 10 janvier 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 10 janvier 2011, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

1-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbaux - Séance ordinaire du 20 décembre 2010 – Séances extraordinaires du 20 décembre 2010 et du 23 décembre 2010

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

2-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tels que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2010 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 décembre 2010 et du 23 décembre 2010.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

3-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites aux listes sélectives des déboursés pour la période se terminant le 31 décembre 2010, à la liste des comptes fournisseurs émise le 31 décembre 2010, ainsi qu'au journal des salaires du mois de décembre 2010, totalisant une somme de 560 031,20 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 375 174,73 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Assemblée publique de consultation - Règlement numéro 16-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser, dans la zone commerciale Cc2, l'usage Habitation II (Bifamiliale)

Explications de M. le Maire sur le projet de règlement

Le règlement numéro 16-2010 prévoit une modification au règlement de zonage de la Ville, pour la zone commerciale Cc2, laquelle est située au nord-ouest de la route 132 (avenue de la Grande Anse), à l'intersection de cette dernière avec la route du Quai.

La demande de modification provient du propriétaire d'une ferme située dans cette zone. Elle vise l'ajout de l'usage Habitation II (Bifamiliale). Cet ajout ne sera possible qu'à la condition que la résidence soit reliée à l'exploitation d'une ferme.

Cette modification est susceptible d'approbation référendaire. On doit donc adopter un second projet de règlement et un avis paraîtra sous peu pour aviser les personnes du processus d'approbation.

Les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement numéro 16-2010 peuvent le faire maintenant.

Commentaires sur le projet de règlement

Aucune question et aucun commentaire ne sont adressés au conseil sur le projet de règlement numéro 16-2010.

Adoption – Second projet de règlement numéro 16-2010

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 16-2010, adopté lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2010, a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2011;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

4-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le second projet de règlement numéro 16-2010, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser, dans la zone commerciale Cc2, l'usage Habitation II (Bifamiliale), soit adopté tel que rédigé.

Travaux en cours d'eau – Approbation des interventions prévues en 2011

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* confère aux municipalités régionales de comté la juridiction sur les cours d'eau de leur territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Kamouraska a, dans le cadre de sa planification budgétaire 2011, retenu deux projets d'intervention dans autant de cours d'eau du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la proposition de répartition soumise par la MRC de Kamouraska à l'égard du coût de réalisation de ces travaux;

5-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPUYER la décision de la MRC de Kamouraska (la MRC) de décréter, en 2011, des travaux d'entretien dans le cours d'eau Auchu et dans le cours d'eau Nord de la

Montagne, le tout tel que décrit aux rapports de visite joints à une lettre adressée à la Ville le 14 décembre 2010;

DE CONFIRMER à la MRC que la Ville de La Pocatière (la Ville) paiera la facture associée à ces travaux;

DE DEMANDER à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus, en 2011, aux cours d'eau Auchu et Nord de la Montagne;

DE CONFIRMER également à la MRC l'accord de la Ville à la méthode de répartition utilisée par la MRC, soit 25 % des frais des travaux à l'ensemble de la municipalité et la balance en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;

D'ACCEPTER que la MRC utilise et mette à jour les actes de répartition des anciens règlements effectués par la MRC pour déterminer les superficies contributives, reconnaissant que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions;

QUE le projet de répartition soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la Ville de maintenir ce mode de répartition.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Entente Loisir avec la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière - Prolongation

6-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la prolongation, pour une année supplémentaire, soit pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, de l'Entente Loisir conclue avec la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, selon les paramètres financiers et principes originaux, actualisés aux coûts réels, le tout se traduisant par une participation financière au montant de 72 357,68 \$ pour la Paroisse, payable en deux versements, le premier le 1^{er} avril 2011 et le second le 1^{er} septembre 2011;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Société historique de la Côte-du-Sud – Gestion des documents d'archives – Entente de services

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville en matière de gestion documentaire et d'archivage;

CONSIDÉRANT l'expertise en ce domaine du personnel du Centre régional d'archives connu sous le nom de « Les Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne enr.;

CONSIDÉRANT que la présente entente est exemptée des procédures d'appel d'offres public et par voie d'invitation écrite, et ce, en vertu du paragraphe 2.1^o de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour les parties de préciser la nature des engagements de chacune;

7-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente de services aux termes duquel la Ville de La Pocatière confie à la Société historique de la Côte-du-Sud un mandat relatif à la gestion des documents d'archives de la Ville, pour la période du 12 janvier 2011 au 21 décembre 2011;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 14 500 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Association du hockey mineur La Pocatière inc. – Promotion des événements et activités de la Ville - Entente de services

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir les activités et événements des Services récréatifs, culturels et communautaires pour informer les citoyens et les inviter à y participer;

CONSIDÉRANT qu'un organisme accepte, depuis 2009, de se voir confié le mandat d'apposer les affiches promotionnelles et de distribuer les dépliants émis par les Services récréatifs, culturels et communautaires et le Service des communications en regard de ces activités et événements;

CONSIDÉRANT que la Ville a intérêt à renouveler cette entente;

8-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente de services aux termes duquel la Ville de La Pocatière confie à l'Association du hockey mineur La Pocatière inc., le mandat d'apposer les affiches et de distribuer les dépliants promotionnels des activités et événements des Services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 1 300 \$ par année, toutes taxes incluses, le cas échéant, payable par trois versements chaque année, en avril, août et décembre;

D'AUTORISER M^{me} Josée Rivest, directrice des SRCC, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Carrefour des jeunes de La Pocatière – Subvention de fonctionnement

CONSIDÉRANT les services offerts par le Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. aux jeunes Pocatois âgés entre 12 et 17 ans;

CONSIDÉRANT l'implication active de cet organisme dans le milieu, sa collaboration au programme Mégado, ainsi que la fourniture de services d'animation et de surveillance;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir le travail réalisé par ledit organisme;

9-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^me la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente aux termes duquel la Ville de La Pocatière s'engage à verser au Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. une subvention de fonctionnement pour l'année 2011, au montant de 3 600 \$, payable en deux versements, en janvier et août 2011;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Marche « Mille et un pas contre le cancer » - 4^e édition -
Autorisation de circuler dans les rues de la Ville**

10-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la tenue, le 15 mai 2011, ou le 22 mai 2011 en cas de mauvais temps, de la 4^e édition de la marche « Mille et un pas contre le cancer », au bénéfice de l'Association du cancer de l'Est du Québec, sur le parcours apparaissant au plan accompagnant la demande de l'organisme. Cette autorisation est conditionnelle à ce que toutes les procédures fixées par le ministère des Transports du Québec pour la fermeture temporaire de rues sous sa juridiction soient respectées;

D'AUTORISER, à cette occasion, au besoin, la sortie d'une escorte de pompiers et de véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, pour participer au service d'ordre veillant au bon déroulement de cette activité.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est adressée par les membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Contribution versée par la Paroisse pour l'Entente Loisir
- ✓ Campagne de financement – Participation de la Paroisse
- ✓ Travaux d'intervention en cours d'eau – Localisation des cours d'eau Auchu et Nord de la Montagne

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

11-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 20.